

Le 4 avril 2018

Madame, Monsieur, A la population
01400 SANDRANS

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion public n° 43 du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Lundi 9 Avril 2018 à 19H45
A la mairie

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Bernard OLLAGNIER

Ordre du jour :

A / Approbation du compte rendu n° 42 du 13 Mars 2018

B / Délibérations

1- Approbation des comptes administratifs 2017

Présentation du budget primitif, budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice considéré, donnant acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET ASSAINISSEMENT

libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
COMPTE ADMINISTRATIF						
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés		31 817.10		24 048.69		
Opérations de l'exercice	31 018.58	53 004.37	60 682.79	43 427.67	91 701.37	96 432.04
Totaux	31 018.58	84 821.47	60 682.79	67 476.36	91 701.37	152 297.83
<i>Résultats de clôture</i>						
Reste à réaliser						
Totaux cumulés	31 018.58	84 821.47	60 682.79	67 476.36	91 701.37	152 297.83
<i>Résultats définitifs</i>		53802.89		6 793.57		60 596.46

BUDGET COMMUNAL

libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
COMPTE ADMINISTRATIF						
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés		2 677.41		119 303.20		
Opérations de l'exercice	693 577.58	652 298.88	563 460.85	655 204.41	1 257 038.43	1 307 503.29
Totaux	693 577.58	654 976.29	563 460.85	774 507.61	1 257 038.43	1 307 503.29
<i>Résultats de clôture</i>						
Reste à réaliser	59 235.11					
Totaux cumulés	752 812 69	654 976.29	563 460.85	774 507.61	1 316 273.54	1 429 483.90
<i>Intégration de résultats (dissolution Aire de Loisirs)</i>	33 618.37			34 708.25		1 089.88
<i>Résultats définitifs</i>	131 454.77			245 755.01		114 300.24

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur l'approbation des comptes administratifs 2017, des budgets cités ci-dessus.

2- Approbation des comptes de gestion 2017

- Budget Aire de Loisirs
- Budget Assainissement
- Budget Communal

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur l'approbation des comptes de gestion 2017 des budgets cités ci-dessus, établis par Madame Nougier, receveur

3- Affectation des résultats

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, Monsieur le Maire et la commission finance propose d'affecter le résultat comme suit,

- BUDGET ASSAINISSEMENT
Au compte 1068 de la section investissement : 0 €
Report au compte R001 excédent d'investissement du BP 2018 : 53 802.89 €
Report au compte R002 excédent de fonctionnement du BP 2018 : 6 793.57 €
- BUDGET COMMUNE
Au compte 1068 de la section d'investissement : 131 454.77 €
Report au compte D001 déficitt d'investissement du BP 2018 : 72 219.66 €
Report au compte R002 excédent de fonctionnement du BP 2018 : 114 300.24 €

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur l'affectation des résultats 2017 des budgets cités ci-dessus.

4- Vote des budget primitifs 2018

Monsieur le Maire et la commission finance propose le budget **Assainissement** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement à 39 836.84 €

Et décide d'arrêter en **Section d'investissement, le montant de 75 108.27 € en dépenses et 83 383.73 € en recettes**

Monsieur le Maire et la commission finance propose le budget primitif **Communal** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement à 494 680.24 €

Section d'investissement à 1 786 311.16 €

Les Conseillers Municipaux sont appelés à voter les différents budgets primitifs 2018, cités ci-dessus.

5- Taux d'imposition 2018

Présentation de l'Etat N°1259, notifiant les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018.

6- Vote des subventions

- ADMR proposée 220 €
- Comités de fêtes proposée 305 €
- Loisirs et rencontres proposée 305 €
- Sou des écoles proposée 510 € (51 enfants x 10 €)
- Natation école proposée 700 €
- Cantine/garderie proposée 2450 €

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur ces subventions pour 2018.

7- Loi NOTRe, fusion et compétences

La Loi NOTRe a imposé la fusion des trois anciennes communautés de communes et a donc imposé une fusion de leurs statuts. Afin de permettre une uniformisation « en douceur » des statuts, les Communautés de Communes issues d'une fusion disposent de deux ans pour s'accorder sur le contenu de leurs statuts et notamment sur les compétences qu'elles vont exercer. L'échéance se situe donc au 31 décembre 2018, mais certaines compétences concernent le secteur scolaire ou des actions en lien avec le calendrier scolaire, ce qui impose une organisation pour la rentrée septembre 2018. De plus selon les compétences, des délibérations concordantes des communes et de la communauté de communes sont indispensables, ce qui rallonge considérablement le délai de mise en œuvre. C'est pour quoi il est demandé une position de principe de toutes les communes adhérentes.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à donner une position de principe sur les compétences exercées par la communauté de communes de la Dombes.

8- Epreuve cycloportive La Jean-Luc FELIX

L'association Bourg Ain Cyclisme demande l'autorisation de la commune pour l'organisation d'une épreuve cycliste, « La Jean Luc Felix » de passage sur la commune le Dimanche 24 Juin 2018. Un ravitaillement est également envisagé sur la commune.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur le passage de l'épreuve cycloportive « La Jean Luc Felix » sur la commune, le Dimanche 24 Juin 2018.

c/ Questions diverses et informations

- **Resources humaines :** Recrutement de Monsieur Christian Nicolé au poste d'adjoint technique territorial à 35 Heures hebdomadaire à la date du 01/04/2018. Suite au départ à la retraite de Monsieur Patrick Palisse le 30 Avril prochain.
- **Camping :** Courriel de Monsieur et Madame Domenech concernant l'étang.
- **Logements:** Courrier de Dynacité informant du décalage de la construction de 19 logements situés Place de l'Eglise en 2021.
- **Ludothèque Brin d'Malice :** Proposition d'accueillir la fête du jeu 2018. L'édition se déroulant du mardi 22 au mardi 29 Mai.
- **Conseil :** Date du prochain conseil municipal à fixer. Les dates du 14 ou 28 Mai sont proposées.